



Auby, le 24 mars 2026

Publié le 25 mars 2026

Mesdames et Messieurs les
Membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu des articles L. 2121-7 et L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à participer à la séance d'installation du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**SAMEDI 28 MARS 2026 à 10 HEURES – SALLE JOLIOT CURIE
(rue du Châtelard)**

Vous trouverez en pièce jointe les points inscrits à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Maire,

Bernard CZECH

ORDRE DU JOUR

POINTS PRESENTES PAR LA DOYENNE DE L'ASSEMBLEE

A - Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales

B - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 2026

1 - Election du maire

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR LE MAIRE

2 - Détermination du nombre des adjoints

3 - Election des adjoints

Lecture de la charte de l'élu local

4 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S

5 - Appel à candidature – Membres nommés du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

6 – Délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

7 - Attribution des délégations en application de l'article L.2122-22 3° du Code Général des Collectivités Territoriales – Pouvoir du Maire en matière d'emprunt